

grands bœufs, enclos dans ladite justice et tous sept de la semaille d'environ 700 à 800 bichets de seigle, 27 de froment, 130 de blé noir, 270 d'avoine, 24 d'orge, mesure de Tarare, garnis chacun de leurs bestiaux nécessaires, au cheptel de 3,128 livres, 14 bichets de chanvre et 300 ou 400 brebis ou moutons. Dépendaient encore de Rochefort trois domaines, dans ladite justice, de la culture de quatre bœufs chacun, avec leurs bestiaux nécessaires et la semaille, tous joints, de 150 bichets de seigle, 45 de blé noir, 6 de froment, 4 d'orge, 3 de chanvre et 60 d'avoine ; le cheptel valait 924 livres ; 100 brebis ou moutons. Dépendaient encore de Rochefort deux moulins, avec près plus que suffisants pour nourrir les animaux à leur service, tous lesdits domaines garnis de leur logement, bestiaux et près plus que suffisants pour les nourrir et exempts de servis, excepté un acquis par le seigneur de Rochefort depuis douze à treize ans. Dépendaient de cette terre, outre le fossé à fond de cuve autour du château, environ une douzaine d'étangs, grands ou petits, appoissonnés et nourrissant d'eau de source les meilleurs poissons qu'on puisse manger. Au milieu de ladite terre sortait une petite rivière nommée Ransonnet où l'on prenait quantité de truites, écrevisses et autres petits poissons. Environ au milieu de ladite justice était bâti le château consistant en une assez grande anti-cour, entourée d'assez grandes écuries et fenières, à loger plus de trente chevaux, une loge sur piliers de pierre à tenir carrosse, chars, foin et paille, ladite cour d'environ 70 à 80 pieds de carré ; dans cette cour est enclos le logement haut et bas du concierge. De là on entre dans la cour du château, par un pont-levis traversant un grand fossé à fond de cuve, revêtu d'un grand portail de pierre de taille, en forme de tour carrée, couvert à la française, à côté duquel portail est la